

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présent : 7
Votants : 9

L'an deux mil vingt trois
Le 9 juin à 20 heures 00
Le Conseil Municipal de la commune de Roche
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
A la mairie, sous la Présidence de Mme MASSON Christelle, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 01 juin 2023
Présents : Mme Christelle MASSON, Maire, Mme Vanessa ZIEGLER-DESTOUR, adjointe, Mr Laurent GRIOT, adjoint, Mr Jérôme VRAY, Mme Annick MAISSE, Mr Jean-Yves BESSEY, Mr Frédéric GRANDPIERRE, conseillers municipaux.
Excusés : Mr Jean-Baptiste WILLAUME donne pouvoir à Madame Christelle MASSON, Mme Cindy CHARLES donne pouvoir à Monsieur Laurent GRIOT
Secrétaire de séance : Mme Vanessa ZIGLER DESTOUR

Objet : Signature d'une convention avec le CMS de Feurs

Madame le Maire explique que la commune de Roche est rattachée au centre médico-scolaire centralisé de Feurs pour le traitement des dossiers des élèves.

Le CMS demande la signature d'une convention annuelle comprenant une participation financière des communes aux frais de fonctionnement du CMS (calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes rattachées au centre médico-scolaire centralisé de Feurs et ayant conventionnées avec la Ville de Feurs.

Les frais de fonctionnement (calculés sur l'année civile n-1) seront répartis au prorata du nombre d'élèves scolarisés par commune.

Après avoir délibéré le conseil décide à l'unanimité de ne pas adhérer et de ne pas signer cette convention ;

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
CERTIFIE CONFORME
Fait à ROCHE, le 09 juin 2023

Le secrétaire de séance
Vanessa ZIEGLER DESTOUR

Le Maire
Christelle MASSON